



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2021

2021-11-251 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 28/10/2021

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Eléna DECOLASSE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, François TOSI, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Jean-Philippe LE GAL, Thierry MARTY, Marie-Sophie BERNADEAU, Didier CAZENAVE, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Christophe DARDENNE, Julie DUMONT, Christophe GIGOT, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Christophe-Luc ROBIN, Baptiste ROUSSEAU, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Gérard MOULINIER pouvoir à Patrick JARJANETTE, Laura RAMOS pouvoir à Alain JAMBON

Monsieur Jacques LEGRAND a été nommé secrétaire de séance

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET URBANISME**COUTRAS : MISE À DISPOSITION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°6 DU PLU**

Sur proposition de Monsieur Jacques LEGRAND, Premier Vice-président en charge du Développement touristique et de l'Urbanisme,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L. 153-47 ;

Vu la délibération en date du 30 janvier 2013 approuvant le Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération municipal du 17 décembre 2020 sollicitant la Cali d'engager une procédure de modification simplifiée de son PLU.

Vu l'arrêté n°2021-180 de la Communauté d'Agglomération du Libournais en date du 8 mars 2021 engageant la procédure de modification simplifiée ;

Considérant que la commune souhaite autoriser la création d'un Parc Résidentiel de Loisir (PRL) et que le règlement du PLU est actuellement équivoque sur la question

Considérant que le règlement nécessite des adaptations afin de permettre la réalisation de ce projet de PRL;

Considérant que le projet, l'exposé de ses motifs et les avis émis par les personnes publiques associées mentionnées à l'article L. 132-7 du code de l'urbanisme seront mis à disposition du public pendant 1 mois dans des conditions lui permettant de formuler ses observations. Ces observations sont enregistrées et conservées ;

Considérant que les modalités de cette mise à disposition doivent être précisées par le Conseil communautaire et portées à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début cette mise à disposition ;

Considérant qu'à l'issue de cette mise à disposition, le Président de La Cali en présentera le bilan devant le Conseil communautaire, qui délibérera et adoptera le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des remarques émises.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de fixer les modalités de la mise à disposition comme suit :
 - mise à disposition du dossier pendant 1 mois au siège de La Cali et en mairie de Coutras ;
 - mise à disposition d'un registre permettant au public de formuler ses observations en mairie de Coutras ;
 - mise en ligne du dossier sur le site internet de La Cali;
 - les observations du public pourront être reçues par voie postale, au siège de La Cali, 42 rue Jules Ferry 33500 LIBOURNE
- de dire que la présente délibération fera l'objet d'un avis précisant l'objet de la modification simplifiée, les dates, le lieu et les heures auxquels le dossier pourra être consulté. Cet avis sera publié dans un journal diffusé dans le département et ce, au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition du public.
- de dire que le Président de La Cali ou son représentant est chargé de mettre en œuvre les mesures de publicité, ainsi que les modalités de mise à disposition telles qu'elles ont été fixées.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2021

2021-11-252 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 28/10/2021

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Eléna DECOLASSE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, François TOSI, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Jean-Philippe LE GAL, Thierry MARTY, Marie-Sophie BERNADEAU, Didier CAZENAVE, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Christophe DARDENNE, Julie DUMONT, Christophe GIGOT, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Christophe-Luc ROBIN, Baptiste ROUSSEAU, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Gérard MOULINIER pouvoir à Patrick JARJANETTE, Laura RAMOS pouvoir à Alain JAMBON

Monsieur Jacques LEGRAND a été nommé secrétaire de séance

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET URBANISME

LES PEINTURES : EXPOSÉ-DÉBAT SUR LE PADD DU PROJET DE RÉVISION DU PLU

Sur proposition de Monsieur Jacques LEGRAND, Vice-président en charge du Développement touristique et de l'Urbanisme,

La communauté d'agglomération est compétente depuis le 1^{er} janvier 2017 en matière de réalisation, modification et révision des documents d'urbanisme et cartes communales

Par délibération en date du 13 février 2013 la Commune de Les Peintures a prescrit une procédure de révision de son Plan Local d'Urbanisme ;

Par délibération en date du 22 mars 2017 la Commune de Les Peintures a sollicité La Cali pour l'achèvement de la procédure de révision de son Plan Local d'Urbanisme ;

Par délibération en date du 26 juin 2017 La Cali a validé la poursuite de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de Les Peintures ;

Vu l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme,

Un débat est proposé au sein du Conseil communautaire à l'appui du document ci-annexé,

Le Conseil communautaire prend acte de ce document et du débat.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



Le Président,
Philippe BUISSON



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2021

2021-11-253 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 28/10/2021

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Eléna DECOLASSE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, François TOSI, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Jean-Philippe LE GAL, Thierry MARTY, Marie-Sophie BERNADEAU, Didier CAZENAVE, Sandy CHAUX, Mireille CONTE-JAUBERT, Christophe DARDENNE, Julie DUMONT, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Baptiste ROUSSEAU, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Gérard MOULINIER pouvoir à Patrick JARJANETTE, Laura RAMOS pouvoir à Alain JAMBON, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Marie-Noëlle LAVIE

Monsieur Jacques LEGRAND a été nommé secrétaire de séance

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET URBANISME

SAVIGNAC DE L'ISLE : ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION DE PRESCRIPTION DE LA RÉVISION DE LA CARTE COMMUNALE

Sur proposition de Monsieur Jacques LEGRAND, Vice-Président en charge du Développement touristique et de l'Urbanisme

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5216-5,
 Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.163-1 et suivants;
 Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,
 Vu la délibération du Pôle Territorial du Grand Libournais en date du 6 octobre 2016 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT),
 Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais en date du 17 octobre 2019 adoptant le Programme Local de l'Habitat 2018-2023,
 Vu la carte communale approuvée le 26 septembre 2007,

Considérant que la commune de Savignac-de-L'Isle est une commune de la Communauté d'Agglomération du Libournais ;

Considérant que la CALI est compétente pour faire évoluer les documents d'urbanisme depuis le 1er janvier 2017.

Considérant que la Commune de Savignac de L'Isle a souhaité s'engager dans la révision de sa carte communale, aujourd'hui ancienne afin d'assurer la maîtrise de son urbanisation.

Considérant qu'après avoir engagé l'appel d'offres pour la révision de la carte communale de Savignac de l'Isle et au vu du coût que cette opération représentait, la commune a finalement décidé d'annuler cette procédure d'autant plus que la Cali a prescrit l'élaboration d'un PLU intercommunal.

Vu l'avis de la commission urbanisme du 6 octobre 2019
 Vu l'avis du Bureau du 25 octobre 2021

Après en avoir délibéré,
 Et à l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'annuler la délibération prescrivant la révision de la carte communale de la commune de Savignac-de-L'Isle conformément au code de l'urbanisme.

La présente délibération sera affichée pendant 1 mois au siège de la Communauté d'Agglomération du Libournais et à la Mairie de Savignac-de-L'Isle

La présente délibération est notifiée, conformément aux articles L153-11 et L132-7 du code de l'urbanisme :

- à Madame la Préfète,
- au Président du Conseil régional ;
- au Président du Conseil départemental ;
- au représentant de la Chambre d'agriculture ;
- au représentant de la Chambre des métiers ;
- au représentant de la Chambre de commerce et d'industrie ;
- au Président de l'établissement public chargé de l'élaboration et du suivi du SCoT dans le périmètre duquel est comprise la commune ;
- au représentant de l'autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains ;
- au représentant de l'établissement public compétent en matière de PLH, dont la commune est membre.

Conformément aux articles R. 153-20 et R. 153-21 du code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage à la Communauté d'Agglomération du Libournais et en Mairie de Savignac durant un délai d'un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département. Il sera, en outre, publié au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération du Libournais.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2021

2021-11-254 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 28/10/2021

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Eléna DECOLASSE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, François TOSI, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Jean-Philippe LE GAL, Thierry MARTY, Marie-Sophie BERNADEAU, Didier CAZENAVE, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Christophe DARDENNE, Julie DUMONT, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Baptiste ROUSSEAU, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Gérard MOULINIER pouvoir à Patrick JARJANETTE, Laura RAMOS pouvoir à Alain JAMBON, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Marie-Noëlle LAVIE

Monsieur Jacques LEGRAND a été nommé secrétaire de séance

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET URBANISME
SAINT DENIS DE PILE : MISE À DISPOSITION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE
N°1 DU PLU

Sur proposition de Monsieur Jacques LEGRAND, Premier Vice-président en charge du Développement touristique et de l'Urbanisme,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L. 153-47 ;

Vu la délibération en date du 11 décembre 2013 approuvant le Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération municipale du 6 juillet 2020 sollicitant la Cali d'engager une procédure de modification simplifiée de son PLU.

Vu l'arrêté n°2020-606 de la Communauté d'Agglomération du Libournais en date du 16 septembre 2020 engageant la procédure de modification simplifiée ;

Considérant que la commune va accueillir une gendarmerie sur son territoire et qu'elle souhaite adapter son règlement de PLU afin d'autoriser cette opération ;

Considérant que le projet, l'exposé de ses motifs et les avis émis par les personnes publiques associées mentionnées à l'article L. 132-7 du code de l'urbanisme seront mis à disposition du public du 7 décembre 2021 au 7 janvier 2022 dans des conditions lui permettant de formuler ses observations. Ces observations seront enregistrées et conservées ;

Considérant que les modalités de cette mise à disposition doivent être précisées par le Conseil communautaire et portées à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début cette mise à disposition ;

Considérant qu'à l'issue de cette mise à disposition, le Président de La Cali en présentera le bilan devant le Conseil communautaire, qui délibérera et adoptera le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des remarques émises.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de fixer les modalités de la mise à disposition comme suit :
 - mise à disposition du dossier pendant 1 mois au siège de La Cali et en mairie de Saint-Denis-de-Pile ;
 - mise à disposition d'un registre permettant au public de formuler ses observations en mairie de Saint-Denis-de-Pile ;
 - mise en ligne du dossier sur le site internet de La Cali;
 - les observations du public pourront être reçues par voie postale, au siège de La Cali, 42 rue Jules Ferry 33500 LIBOURNE
- de dire que la présente délibération fera l'objet d'un avis précisant l'objet de la modification simplifiée, les dates, le lieu et les heures auxquels le dossier pourra être consulté. Cet avis sera publié dans un journal diffusé dans le département et ce, au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition du public.
- de dire que le Président de La Cali ou son représentant est chargé de mettre en œuvre les mesures de publicité, ainsi que les modalités de mise à disposition telles qu'elles ont été fixées.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2021

2021-11-255 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 28/10/2021

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Eléna DECOLASSE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, François TOSI, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Jean-Philippe LE GAL, Thierry MARTY, Marie-Sophie BERNADEAU, Didier CAZENAVE, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Christophe DARDENNE, Julie DUMONT, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Baptiste ROUSSEAU, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Gérard MOULINIER pouvoir à Patrick JARJANETTE, Laura RAMOS pouvoir à Alain JAMBON, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Marie-Noëlle LAVIE

Monsieur Jacques LEGRAND a été nommé secrétaire de séance

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET URBANISME**VAYRES : DÉLÉGATION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN À L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NOUVELLE AQUITAINE (PARCELLE AH82)**

Sur proposition de Monsieur Jacques LEGRAND, Premier vice-président en charge du Développement touristique et de l'urbanisme

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 211-2 L. 213-3 et R. 213-1 et suivants;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Libournais ;

Vu la délibération de la ville de Vayres n°2005/045 du 14 novembre 2005 portant instauration du droit de préemption urbain;

Vu la délibération communautaire n° 2017/01/019 en date du 31 janvier 2017 portant délégation du droit de préemption urbain aux communes membres ;

Vu la délibération communautaire n° 2017-12-301 en date du 14 décembre 2017 portant signature d'une convention cadre avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine ;

Vu le contrat de mixité social

Considérant que la Cali est titulaire du droit de préemption urbain en lieu et place des Communes, depuis le 1^{er} janvier 2017 ;

Considérant que le titulaire du droit de préemption peut déléguer son droit à l'Etat, à une collectivité locale, à un établissement public y ayant vocation ou au concessionnaire d'une opération d'aménagement. Cette délégation peut porter sur une ou plusieurs parties des zones concernées ou être accordée à l'occasion de l'aliénation d'un bien ;

Considérant que la Cali a délégué le droit de préemption urbain aux communes membres.

Considérant le besoin de production de logements sociaux nécessaire à l'atteinte des objectifs fixés par la loi SRU.

Considérant que la parcelle cadastrée AH 82 a fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) et est de nature à participer à l'atteinte des objectifs de production de logements sociaux fixés par la loi SRU,

Considérant que L'Établissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine (EPFNA) souhaite préempter cette parcelle.

Vu l'avis de la commission urbanisme du 9 septembre 2021;

Vu l'avis du Bureau communautaire du 25 octobre 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité (62** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de retirer le droit de préemption urbain à la commune de Vayres pour la seule parcelle AH 82, ayant fait l'objet d'une DIA.

- de déléguer le droit de préemption urbain à l'Établissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine sur la Commune de Vayres pour préempter le bien sis sur la parcelle cadastrée AH 82.

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte ou engager toute procédure administrative nécessaire à l'application de la présente délibération.

Cette délégation du droit de préemption prendra effet à compter de la publication de la présente délibération.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2021

2021-11-256 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 28/10/2021

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Eléna DECOLASSE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, François TOSI, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Jean-Philippe LE GAL, Thierry MARTY, Marie-Sophie BERNADEAU, Didier CAZENAVE, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Christophe DARDENNE, Julie DUMONT, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Baptiste ROUSSEAU, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Gérard MOULINIER pouvoir à Patrick JARJANETTE, Laura RAMOS pouvoir à Alain JAMBON, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Marie-Noëlle LAVIE

Monsieur Jacques LEGRAND a été nommé secrétaire de séance

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET URBANISME**VAYRES : EXPOSÉ-DÉBAT SUR LE PADD DU PROJET DE RÉVISION DU PLU**

Sur proposition de Monsieur Jacques LEGRAND, 1^{er} Vice-président en charge du Développement touristique et de l'Urbanisme,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme,

La communauté d'agglomération est compétente depuis le 1^{er} janvier 2017 en matière de réalisation, modification et révision des documents d'urbanisme et cartes communales

Par délibération en date du 27 juin 2008 la Commune de Vayres a prescrit une procédure de révision de son Plan Local d'Urbanisme ;

Par délibération en date du 28 juin 2017 la Commune de Vayres a sollicité La Cali pour l'achèvement de la procédure de révision de son Plan Local d'Urbanisme ;

Un débat est proposé au sein du Conseil communautaire à l'appui du document ci-annexé et établi par le cabinet de Conseils Idée de Ville.

Le Conseil communautaire prend acte de ce débat.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



(Handwritten signature in blue ink)